Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-2-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Jussac

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du vendredi 5 juin 2026

Séance du vendredi 05 juin 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Pouvoirs :
Madame CHASTILLON Mireille a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHASTILLON Mireille

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents
19	18

La séance a été ouverte à 18h10 sous la présidence de Mr André ARNAL, Maire.

ORDRE DU JOUR
1-Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/04/26
2-ELECTIONS SENATORIALES 2026 : Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales, conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026
3-Décisions du Maire
4-Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2026

- Mr Jean-François RODIER explique que dans le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026, avait été noté que la délibération concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal serait transmise à tous les élus. C'est chose faite mais le document est illisible. Mr Jean-François RODIER demande qu'une version plus lisible soit renvoyée.

- Mr Michel LACROIX précise ne pas comprendre le tableau des emplois permanents : le poste d'animateur territorial ne fait pas partie des postes administratifs.
Réponse faite à Mr Michel LACROIX : il y a bien 1 poste d'animateur principal 1ère classe ouvert et pourvu et qu'il y a bien 4 postes administratifs ouverts, dont trois de pourvus et 1 vacant.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-2-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

- Sur le budget primitif Commune 2026, Monsieur Jean-François RODIER précise que l'augmentation des charges du personnel s'explique par :
 - l'augmentation du taux des cotisations à la CNRACL
 - l'augmentation du temps de travail de certains agents
 - ainsi que la provision sur quatre mois d'un possible recrutement d'un futur agent au niveau des ateliers techniques pour remplacer l'agent actuellement en disponibilité.

Il souhaite que cela soit précisé dans le compte-rendu.

- Au niveau de la convention relative aux aides aux entreprises avec la région AURA (délibération D2026-4-17 du 28/04/26), Mr Jean-François RODIER demande que soit corrigé sur le compte-rendu du conseil, le montant de l'investissement maximum subventionnable (50 000€ au lieu de 5 000€).

- Au sujet de la convention ENEDIS (délibération D2026-4-20 du 28/04/26), Monsieur RODIER signale que le but n'est vraisemblablement pas d'alimenter le parc de panneaux photovoltaïques mais de procéder au renforcement de la ligne haute tension du réseau électrique de Saint-Cernin vers le poste source de Jussac.

Suivi d'un argumentaire sur ce qui a amené l'opposition à ne pas voter ce compte-rendu.

Mr le Maire propose que nous enregistrions les conseils municipaux, si cela est possible.

Il est décidé de reporter le vote du compte-rendu du conseil du 28/04/2026 au prochain conseil municipal.

VOTE :	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales, conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026.

Monsieur le Maire précise que nous allons voter les élus qui iront voter aux sénatoriales en septembre 2026.

Mise en place du bureau électoral :

Mme Anne DELHOSTAL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.
Le maire a ensuite rappelé qu'en application du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mr Michel LACROIX, Mme Françoise FOUSSAT, Mr Yohann ALRIVIE, Mr Benjamin LESCURE

Le maire a indiqué que le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants conformément au code électoral.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées.

Passage au vote et dépouillement

- Les délégués :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-2-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Liste de Mr André ARNAL, nombre de suffrages obtenus : 15
Liste de Mr Jean-François RODIER, nombre de suffrages obtenus : 4

La préfecture du Cantal a mis en ligne une calculette pour la répartition des sièges.
Quotient électoral : 3.8

Résultats :
Les délégués sont :
Liste de Mr le Maire : A. ARNAL, N. CLUSE, F. MARRE, A. DELHOSTAL
Liste de Mr Jean-François RODIER : J.F. RODIER

- Les suppléants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Liste de Mr André ARNAL, nombre de suffrages obtenus : 15
Liste de Mr Jean-François RODIER, nombre de suffrages obtenus : 4

Le quotient électoral : 6,33

Résultat :
Les suppléants sont :
Liste de Mr le Maire : J.F. PARRO, L. GLADINE-ROUCHY, B. LESMARIE
Liste de Mr Jean-François RODIER : aucun

VOTE :	Pour :	19	Contre :	0	Abstention :	0

Décisions du Maire

Objet	Entreprise	Montants (€)
Achat d'une autolaveuse pour le futur restaurant scolaire et espace périscolaire	DISTREP	3 002.00€ HT soit 3 602.40€ TTC
Achat d'un ordinateur portable pour Mr le Maire	DECLIC Informatique	1 360.00€ HT soit 1636.04€ TTC
Achat de tables et chaises pour le futur espace périscolaire	LAFA Collectivités	11 739.03€ HT soit 14 086.83€ TTC
Achat de tables et chaises pour le futur restaurant scolaire	LAFA Collectivités	11 545.96€ HT soit 13 855.15€ TTC
Pose plafonds acoustiques au sein de l'école maternelle	TEILHET Éric	9 983.00 € HT soit 11 979.60 € TTC
Achat signalétique, blocs de secours et extincteurs	BOUVIER	1 466.00 € HT soit 1 759.20 € TTC

L'autolaveuse pour le restaurant scolaire et espace périscolaire, les tables et chaises pour l'espace périscolaire ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF pour un financement à hauteur de 80% : demande acceptée soit 11 672€.

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-2-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Présentation, par Mr le Maire, des personnes désignées commissaires -titulaires et suppléants- de la Commission Communale des impôts directs par la directrice départementale des finances publiques.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BARBET Gérard	LAROQUE Thierry
CANCHES Ludovic	BITAUD VOLPILHAC Martine
CHASTILLON Mireille	MAURY MERCIER Christine
BITAUD Yoann	ROUCHY GLADINE Laure
MAISONOBE Aurélie	PARRO Jean-François
REY Pascal	LESMARIE Bruno
CHANCEL Amélie	PRADEL Céline
CLUSE Nathalie	MARRE Francis

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 26 juin 2026, salle du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 18h53.

La secrétaire de séance

Anne Delhostal

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

Le Maire

André Arnal